

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
المديرية العامة للبحث العلمي والتطوير التكنولوجي

DEUXIEME PRÉ-APPEL À PROJETS PNR (PROGRAMMES NATIONAUX DE RECHERCHE)

2e pré-appel d'éclaircissement des
modalités d'élaboration des projets
PNR.

WWW.DGRSDT.DZ

Sommaire

1. Etat des lieux et informations générales :.....	3
2. Objectifs des programmes nationaux de recherche :	3
3. Impacts attendus :	5
4. Contenu des programmes (domaines et axes) :.....	5
4.1. Le programme national de recherche sur la sécurité alimentaire :.....	5
4.2. Le programme national de recherche sur la santé du citoyen :.....	6
4.3. Le programme national de recherche sur la sécurité énergétique :.....	7
4.3.1. Volet « Energies renouvelables et efficacité énergétique ».....	7
4.3.2. Volet « Hydrocarbures ».....	8
5. calendrier :.....	10
6. Déroulement de la mise en œuvre des PNR	10
6.1. Etapes de sélection des projets :.....	10
6.2. Nombre de projets retenus :	10
6.3. Qui peut intégrer le projet ?.....	11
6.4. Conditions de participation à l'appel :	11
6.5. Etapes de conception du projet :	11
6.6. La soumission des projets :.....	11
7. Contacts et informations :	13

1. Etat des lieux et informations générales :

En application des dispositions de l'article 13 de la loi n°15-21 du 18 Rabie el-aouel 1437 correspondant au 30 décembre 2015, modifiée, portant loi d'orientation sur la recherche scientifique et le développement technologique, le décret n° 21-89 du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 a pour objet d'établir le plan de développement pluriannuel pour la mise en œuvre des trois (03) programmes nationaux de recherche scientifique et de développement technologique prioritaires qui sont fixés comme suit :

- ✚ Le programme national de recherche sur **la sécurité alimentaire** ;
- ✚ Le programme national de recherche sur **la santé du citoyen** ;
- ✚ Le programme national de recherche sur **la sécurité énergétique**.

2. Objectifs des programmes nationaux de recherche :

Le programme national de recherche « **Sécurité alimentaire** » s'inscrit en droite ligne du plan d'action du gouvernement pour le développement agricole du pays. Les objectifs stratégiques de ce programme visent à :

- à la consolidation d'une politique agricole durable à même de conforter la sécurité alimentaire du pays, de réduire le déséquilibre de la balance commerciale des produits agricoles de base et de contribuer à la diversification de l'économie nationale ;
- à l'augmentation des rendements de la production agricole nationale à travers la protection des terres agricoles et à l'extension de la surface agricole par la remise en état de nouvelles terres ;
- à la réduction des importations des produits agricoles et alimentaires de base ;
- au développement de l'entrepreneuriat dans le domaine agricole et agroalimentaire ;
- à la diminution du gaspillage et à la non-exploitation des produits ; à travers la maîtrise des techniques de séchage d'envergure qui représentent de véritables locomotives pour le développement de petites et moyennes exploitations ;
- à la modernisation de l'administration agricole et de sa gouvernance et à la promotion de la mécanisation agricole ;
- à l'accroissement de la production des protéines animales et végétales ;
- au développement et à l'optimisation des moyens de la pêche et de l'aquaculture ;
- à l'intensification et à l'adaptation des systèmes de production ;
- au développement des connaissances en matière de dynamique des écosystèmes exploités par la pêche ;
- à la valorisation des milieux marins et continentaux, naturels et artificiels ;
- à la prise en charge des préoccupations liées à la dégradation des écosystèmes naturels, notamment les forêts, et à la conservation des sols ;
- à la lutte contre la désertification et à la gestion rationnelle de l'eau ;
- au développement des techniques de mobilisation des ressources en eau ;
- au développement des techniques d'entretien et d'exploitation des barrages ;
- à la gestion intégrée des ressources en eau par l'utilisation de bassins hydrauliques ;
- à la mobilisation des ressources en eau non conventionnelles à travers l'utilisation des différentes formes d'épuration ;
- à la réalimentation artificielle des nappes souterraines et aux techniques d'irrigation ;
- à la réutilisation des eaux usées traitées.

Quant au programme de recherche «**Santé du citoyen**», le profil de santé de l'Algérie fait ressortir les principaux défis à relever : 1) diminuer la double charge de morbidité et de mortalité due à la transition épidémiologique à travers la prévention, la prise en charge, la recherche et la surveillance, 2) réduire la charge des maladies transmissibles, maternelles et périnatales, 3) promouvoir la santé, avec sa nécessaire dimension d'intersectorialité 4) assurer un accès équitable aux soins de santé, efficaces et de qualité, 5) répondre aux défis de la transition démographique contrariée, caractérisée par un vieillissement rapide de la population, accompagné d'une augmentation du nombre de naissances, 6) réagir efficacement contre la survenue d'épidémies de maladies émergentes ou ré-émergentes, d'ampleur variable dans le cadre du dispositif de surveillance sanitaire, 7) s'adapter aux nouvelles exigences de prévention et de lutte contre les maladies, dans le cadre du nouveau règlement sanitaire international (Source : OMS, mai 2016).

Enfin, concernant le programme de recherche «**Sécurité énergétique**», il s'agit de développer et de promouvoir les énergies renouvelables dans le cadre de la sécurité énergétique du pays qui constitue l'un des principaux objectifs de la stratégie nationale du gouvernement qui vise à porter la part des énergies renouvelables à environ 27% de la production nationale d'électricité à l'horizon 2030. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a adopté, en 2011, un ambitieux programme de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Ce programme, révisé en 2015, s'articule notamment autour : a) d'un cadre législatif et réglementaire incitatif pour la production et la commercialisation des énergies renouvelables, b) d'une intégration des capacités nationales qui sont déjà appréciables, c) de la mise en place d'une véritable activité économique orientée vers les énergies renouvelables.

Au mois de mars 2020, le programme de développement des énergies renouvelables d'une capacité de 16 000 MW à l'horizon 2035 a été adopté par le gouvernement, dont 15 000 MW raccordés au réseau électrique national et 1 000 MW en hors réseau (autoconsommation).

En matière d'hydrocarbures, la production, la conservation, la distribution, l'utilisation rationnelle et la diversification des sources d'énergie, l'exploration du sol, du sous-sol, des mers, de l'atmosphère et l'évaluation de leurs ressources constituent les principaux objectifs à poursuivre pour le développement des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels. Cela s'inscrit dans la vision du Gouvernement algérien qui s'appuie sur une stratégie axée sur le développement des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels. Cette stratégie vise à intensifier l'effort d'exploration en vue de découvrir de nouveaux gisements pétroliers et gaziers. Elle vise également à :

- augmenter la production pétrolière par la récupération assistée des hydrocarbures ;
- valoriser les hydrocarbures par le biais de procédés de traitement (raffinage) et de transformation (pétrochimie) ;
- analyser les impacts environnementaux associés au développement de l'industrie des hydrocarbures ;
- traiter et valoriser les déchets ;
- étudier les problèmes liés à l'exploitation et au transport des hydrocarbures ;
- développer des matériaux innovants dans le forage.

3. Impacts attendus :

Le plan de développement pluriannuel des programmes nationaux de recherche vient non seulement consolider la vision du gouvernement en termes de développement économique et de croissance, mais encore soutenir l'ambition des chercheurs et des opérateurs économiques à travailler de concert pour harmoniser leurs objectifs dans le but d'en tirer le maximum de bénéfices pour l'ensemble de la société algérienne. Ce plan de développement pluriannuel répond positivement de manière cohérente et équilibrée aux priorités sociales par un ensemble de mesures et éléments liés aux principes de la loi d'orientation sur la recherche scientifique et le développement technologique.

4. Contenu des programmes (domaines et axes) :

4.1. Le programme national de recherche sur la sécurité alimentaire :

A. **INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE** : Technologies de transformation et de conservation, qualité et sécurité sanitaire des aliments, valorisation des sous-produits agricoles, pêche et aquaculture, amélioration de la qualité des produits agricoles et agroalimentaires, valorisation des savoirs et savoir-faire locaux quant à la conservation et à la transformation des produits agricoles, de la pêche et de l'aquaculture.

B. **AMELIORATION GENETIQUE ET SELECTION** : Amélioration génétique et sélection végétales et amélioration génétique et sélection animales.

C. **AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE** : Connaissance et amélioration des systèmes de production, préservation des ressources génétiques et des savoir-faire locaux et agrotechnie.

D. **PRODUCTION ET SANTE ANIMALE** : Systèmes d'élevage, alimentation et santé animale.

E. **AGENTS BIOTIQUES DES ESPECES VEGETALES** : Connaissance des agents biotiques et de leurs facteurs de développement, lutte contre les bio-agresseurs des cultures et connaissance de la coévolution plantes-micro-organismes.

F. **MILIEUX PHYSIQUES, CLIMAT ET AGRICULTURE** : L'intérêt se focalise sur les facteurs et les mécanismes de dégradation des ressources physiques et les questions liées à l'irrigation et à la dégradation des sols ainsi qu'à la désertification en relation avec la sécurité alimentaire. Neuf thèmes ont été identifiés : Changements climatiques et études agro-climatiques et agrométéorologiques, cultures protégées, valorisation des énergies renouvelables, utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation et drainage, inventaire, caractérisation et suivi des ressources naturelles physiques, protection et gestion des sols, amélioration des propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols, télédétection et système d'informations géographiques.

G. **ECONOMIE AGRICOLE, ALIMENTAIRE ET SOCIOLOGIE RURALE** : Connaissance et amélioration des systèmes de production, analyse des politiques agricoles, développement rural et développement agroalimentaire.

- H. RECHERCHE SUR INTERACTIONS MILIEUX – RESSOURCES : Qualité des milieux aquatiques, effets du changement climatique sur la ressource aquatique, surveillance du milieu aquatique.
- I. DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE ET CONTINENTALE : Ressources aquacoles en eaux continentales, valorisation des produits de l'aquaculture, aquaculture marine, développement d'une filière algérienne spécialisée dans la mytiliculture, commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- J. DYNAMIQUE DES ECOSYSTEMES EXPLOITES PAR LA PECHE : Dynamique de l'écosystème pélagique exploité, dynamique de l'écosystème démersal exploité, dynamique des grands pélagiques, dynamique des systèmes d'exploitation.
- K. PROTECTION ET DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NATURELLES : Renforcement de la connaissance en matière de ressources biologiques, protection des ressources biologiques, pressions sur les ressources naturelles.
- L. DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE FORESTIERE : Valorisation des produits forestiers et steppiques, économie et politiques agricoles, amélioration des techniques d'exploitation des biens et services.
- M. QUANTITATIF ET MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAU : Evaluation et quantification des ressources en eau, mobilisation des ressources en eau.
- N. GESTION, QUALITE ET PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU : Gestion des ressources en eau, qualité et protection des ressources en eau.
- O. ASPECT INSTITUTIONNEL DES RESSOURCES EN EAU : Management et ingénierie de l'eau, réglementation et gouvernance.

4.2. Le programme national de recherche sur la santé du citoyen :

- A. CARTOGRAPHIE ET ETAT DES LIEUX : Maladies non transmissibles, maladies transmissibles et risques environnementaux.
- B. MALADIES NON TRANSMISSIBLES : Maladies cardiovasculaires et broncho-pulmonaires, cancer (prévention, dépistage et prise en charge), endocrinopathies, maladies neurodégénératives, neurovasculaires et neuro-dégénératives, maladies inflammatoires et auto-immunes, santé bucco-dentaire et cécité et déficiences visuelles.
- C. MALADIES TRANSMISSIBLES : Maladies émergentes (recherche prospective pour détecter et étudier les agents infectieux émergents tels que les virus, les bactéries, les parasites, les champignons et les maladies réémergentes (résurgence d'infections autrefois éradiquées). Tuberculose, hygiène hospitalière et infections associées aux soins.
- D. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX : Impacts environnementaux sur la biodiversité, impacts environnementaux sur la santé humaine.
- E. EVALUATION DES RISQUES ET GESTION ENVIRONNEMENTALE : Qualité des milieux et biosurveillance, évaluation des risques environnementaux, gestion environnementale.

- F. SANTE DE LA MERE ET DE L'ENFANT : Santé de la mère, néonatalogie et périnatalogie, oncologie pédiatrique, maladies génétiques et métaboliques, développement de l'enfant.
- G. POPULATION ET DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE : Fertilité et fécondité, nuptialité, espacement des naissances (planning familial), migration, ménopause.
- H. VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : Développement de la gérontologie (santé des personnes âgées, dépendance, bien-être social et familial, état psychologique...).
- I. SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS : Contaminations physico-chimiques, contaminations toxiques et bactériologiques, risques liés à l'utilisation des pesticides et aux eaux d'épandage, nutrition et maladies alimentaires.
- J. SANTE MENTALE : Autisme, états dépressifs, adolescence et addictologie, psychothérapie.
- K. HYGIENE HOSPITALIERE : Hygiène et environnement hospitalier, infections associées aux soins, risques d'accidents liés au sang et aux liquides biologiques.
- L. SCORPIONISME ET ZOONOSES : Scorpion et son biotope, sociologie de la relation scorpion et citoyen, envenimation scorpionique et sérums anti-scorpioniques, zoonoses.
- M. PHARMACOLOGIE : Pharmacotoxicologie, bioéquivalence, pharmacologie clinique, erreurs médicamenteuses, phytothérapie et médecine traditionnelle.
- N. TRANSPLANTATIONS ET GREFFES : Greffes d'organes à partir de cadavres, greffes d'organes ou de cellules à partir de donneurs vivants, développement des bio-greffes.
- O. NUMERIQUE ET SANTE : e-santé (santé électronique), simulation numérique en santé, dossier électronique du malade, impact du numérique sur le domaine de la santé, télémédecine, robotique, numérique : les bonnes pratiques, développement d'une plateforme de télémédecine autour d'un cloud et développement de la télémédecine en faveur des populations du Sud et des Hauts-Plateaux.
- P. GESTION EN SANTE : Economie de santé et management : qualité, sécurité et normalisation hospitalière, organisation des urgences, contractualisation, hospitalisation à domicile, parcours de soins, ingénierie hospitalière, couverture sanitaire en Algérie : offres de soins, sécurité des patients.
- Q. BIOTECHNOLOGIE ET SANTE HUMAINE : Caractérisation moléculaire, développement d'outils de diagnostic moléculaire et contrôle de qualité, sang artificiel.

4.3. Le programme national de recherche sur la sécurité énergétique :

4.3.1. Volet « Energies renouvelables et efficacité énergétique »

- A. INTEGRATION AU RESEAU : Impact et analyse, développement d'outils de calculs et d'analyse (Smart grids...), exigences de raccordement des centrales EnR au réseau de transport et de distribution.

B. GISEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES : Evaluation du gisement énergétique solaire, éolien et géothermique, évaluation du potentiel de la biomasse, évaluation de la petite hydraulique et des autres sources renouvelables.

C. ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE : Intégration des centrales photovoltaïques au réseau, systèmes et applications photovoltaïques, cellules et modules et générateurs photovoltaïques, conversion et gestion et contrôle des systèmes photovoltaïques.

D. ENERGIE EOLIENNE : Fermes éoliennes, application du petit éolien, commande des systèmes éoliens et turbines éoliennes.

E. EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE BÂTIMENT : Intégration des systèmes énergétiques dans le bâtiment et concepts et techniques et pratiques traditionnels et modernes.

F. SYSTEMES HYBRIDES : Etude des différents types de systèmes hybrides, hybridation des centrales conventionnelles dans les réseaux isolés, systèmes hybrides connectés au réseau, contrôle et gestion de l'énergie dans les systèmes hybrides, développement de logiciels de dimensionnement et d'optimisation des systèmes hybrides et autres applications des systèmes hybrides.

G. ENERGIE SOLAIRE THERMIQUE : Centrales thermodynamiques à concentration solaire, climatisation et réfrigération solaire thermique et systèmes basses températures et applications thermiques.

H. COGENERATION : Applications de la cogénération, cogénération et micro-cogénération.

I. EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES CENTRALES EnR : Exploitation des centrales EnR et maintenance des centrales EnR.

J. STOCKAGE DE L'ENERGIE : Stockage thermique et multi-stockage.

K. ENERGIE GEOTHERMIQUE : Gestion et impacts environnementaux et concepts et techniques d'exploitation et applications géothermiques.

L. BIOENERGIE : Bioénergie (matières premières, évaluation et exploitation) et traitement et valorisation énergétique des déchets.

M. HYDROGENE ET PILES A COMBUSTIBLES : Hydrogène et piles à combustibles.

N. MATERIAUX : Matériaux de stockage, matériaux photovoltaïques, matériaux éoliens, matériaux thermiques, matériaux hydrogène et piles à combustibles.

4.3.2. Volet « Hydrocarbures »

O. HYDROCARBURES D'ORIGINE CONVENTIONNELLE ET NON CONVENTIONNELLE :

- géosciences : exploration, logistique et effet sur l'environnement, caractérisation et modélisation des réservoirs, hydrologie et hydrogéologie, définition des systèmes pétroliers du nord de l'Algérie, exploration et exploitation offshore ;

- amélioration de la récupération des hydrocarbures : amélioration du taux de récupération du pétrole (Enhanced Oil Recovery - EOR), mécanismes de production dans les réservoirs conventionnels et non conventionnels, caractérisation des réservoirs complexes, cas de Hassi Messaoud, management des réservoirs conventionnels et non conventionnels, méthode d'évaluation des réservoirs (conventionnels et non conventionnels), flow assurance, endommagement des réservoirs et stimulation, monitoring des opérations de stimulation par les méthodes microsismiques, simulation et modélisation des écoulements polyphasiques, développement des techniques de mesure dans les écoulements polyphasiques ;
- corrosion et protection : traitement et monitoring de la corrosion des pipes et réseaux de collecte, corrosion des équipements, corrosion sous calorifuge, mécanismes de formation et actions de prévention ou d'atténuation des effets de la poudre noire sur les installations et les produits pétroliers et gaziers, corrosion par le mercure, inhibiteurs de corrosion, protection anticorrosion, bio-corrosion et biocide, inspection et contrôle des installations ;
- raffinage, pétrochimie et catalyse : développement de nouveaux additifs pour les carburants, développement de nouveaux carburants et lubrifiants, valorisation de charges issues du pétrole, exploitation et suivi des catalyseurs des unités pétrochimiques et de raffinage, exploitation et suivi des adsorbants des unités de traitement.
- environnement : analyse des impacts environnementaux associés au développement des hydrocarbures, traitement et valorisation des déchets, décontamination des sols, des eaux et des sédiments pollués par les hydrocarbures, traitement et valorisation des boues issues des bacs de stockage de pétrole brut (Oilysludge), inventaire des émissions dues aux activités des hydrocarbures.
- problèmes opérationnels : développement des techniques de contrôle non destructif, problèmes liés à l'exploitation et au transport des hydrocarbures (flow assurance).
- modélisation, simulation et optimisation : amélioration des caractéristiques des produits finis, modélisation, simulation et optimisation des procédés de l'aval pétrolier et gazier, maîtrise du choix technologique des procédés, développement des outils de migration des données et programmes contenus dans les automates programmables.
- développement de matériaux innovants (forage, transport, installation et procédés) : durabilité des équipements (disques, aubes de turbines à gaz, outils de forage, etc.), matériaux de forage haute performance (température et pression élevées), comportement à long terme des bandes en matériaux composites utilisés pour la réparation en charge des canalisations.

Remarque : le contenu élargi des trois programmes qui comprendra les axes et les thèmes détaillés apparaîtront dans l'appel officiel.

5. calendrier :

Dates provisoires	Etapes
Jeudi 11/02/2021	Publication du 1er pré-appel.
Lundi 05/04/2021	Lancement du 2 ^e pré-appel d'éclaircissement des modalités d'élaboration des projets PNR.
Samedi 08/05/2021	Publication de l'appel + cahier des charges détaillé.
Jeudi 08/07/2021 – 23h00	Date limite de soumission des propositions (obligatoire).
Dimanche 08/08/2021	Clôture de l'examen scientifique des propositions par les experts.
Vendredi 20/08/2021	Communication des résultats de présélection.
Du 21/08/2021 au 01/09/2021	Recours de la phase de présélection.
A partir du 15/09/2021	Résultats des recours.
Du 01/09/2021 au 14/10/2021	Sélection finale des projets par les secteurs concernés.
02/11/2021	Signature des contrats programmes entre la DGRSDT et les établissements de domiciliation des projets.
Mardi 15/11/2021	Signature des contrats de recherche et de conventions spécifiques + démarrage des projets.
Décembre 2021	Pré-appel PNR de l'année 2022.

6. Déroulement de la mise en œuvre des PNR

Le lancement et le suivi de l'appel se feront à travers les agences thématiques de recherche sous l'autorité de la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique et en coordination avec les commissions intersectorielles de recherche scientifique et du développement technologique.

6.1. Etapes de sélection des projets : La sélection des projets se fera en deux phases :

- **Phase 01 :** la présélection des projets portera sur l'examen de la faisabilité des propositions, elle sera assurée par des experts indépendants.
- **Phase 02 :** La sélection finale des propositions se fera par les ministères concernés selon la faisabilité des projets et selon l'importance des besoins socio-économiques.

6.2. Nombre de projets retenus : Pour l'année 2021, il sera retenu 150 projets pour les 3 programmes confondus :

- **50** projets pour le PNR sécurité alimentaire
- **50** projets pour le PNR santé du citoyen
- **50** projets pour le PNR sécurité énergétique

La sélection du projet se fera dans un contexte de compétitivité, répartie selon les thèmes de recherche proposés dans l'appel.

6.3. Qui peut intégrer le projet ?

- Les chercheurs permanents algériens en Algérie et à l'étranger ;
- Les enseignants chercheurs hospitalo-universitaires algériens en Algérie et à l'étranger ;
- Les enseignants chercheurs algériens en Algérie et à l'étranger ;
- Les compétences du secteur socio-économique (bac+05 années universitaires minimum) : ingénieur, master, médecin....

6.4. Conditions de participation à l'appel :

- ✓ L'équipe de recherche proposée sera répartie équitablement entre les chercheurs et les compétences du secteur socio-économique.
- ✓ Outre la compétence scientifique, la conception et la réalisation du projet doivent également reposer sur des compétences managériales telles que la gestion d'équipes, la gestion du temps, la gestion du budget....
- ✓ Les projets proposés devront être de nature recherche et développement, c'est pour cela qu'il ne sera retenu que les projets proposant un produit ayant un niveau de maturité technologique (TRL) supérieur ou égal à 03.

6.5. Etapes de conception du projet :

- ✓ Les chercheurs, en tant que citoyens concernés, sont invités à initier des démarches auprès des différents établissements socio-économiques en Algérie visant à identifier les besoins réels qui seront traduits en un projet structuré dans le cadre du programme national de recherche. Certains établissements ont déjà des problématiques clairement formulées (exemple : les établissements du secteur des ressources en eau ou du secteur de l'énergie...).
- ✓ La conception du projet se fera suite aux besoins exprimés par le partenaire socio-économique dans lequel il sera précisé le problème à résoudre. Les solutions et les produits attendus devront être réalisés conformément aux exigences du partenaire socio-économique.
- ✓ Dans la conception du projet, il devra être pris en considération les infrastructures et les équipements disponibles dans les établissements partenaires et/ou autres établissements au niveau national car le budget alloué au projet est un budget de fonctionnement.
- ✓ Dans la conception du projet, les membres devront faire une étude précise en respectant la faisabilité du projet dans les délais impartis (soit un échéancier sur 36 mois).
- ✓ L'établissement socio-économique est le propriétaire du projet, il s'engage à compléter le formulaire attestant qu'il découle de ses besoins. De plus, l'exécution du projet devra être incluse dans son programme de travail et il devra tout mettre en œuvre pour sa réussite.
- ✓ Les activités du projet devront être clairement prédéfinies, elles seront réparties entre tous les membres de l'équipe dans la mesure où l'évaluation annuelle des travaux se fera individuellement. De plus, la rétribution des membres de l'équipe se fera sur cette base.

6.6. La soumission des projets :

La soumission des projets se fera après l'annonce officielle de l'appel à projets durant le mois de mai 2021. Un formulaire de présentation du projet devra être complété à travers une plateforme dédiée aux PNR, il comprendra les éléments fondamentaux suivants :

Volet 1 : identification du projet qui comprendra :

- des informations générales sur le projet ;
- une introduction : état des lieux et motivation ;
- la méthodologie ;
- les résultats attendus et impact avec identification du partenaire socio-économique ;
- les références des travaux ;
- le planning et la répartition des tâches.

Volet 2 : identification de l'équipe, de sa capacité à exécuter le projet et les tâches de chaque membre dans le projet.

Identification

- Identification du porteur de projet (chercheur ou partenaire socio-économique) ;
- Identification des chercheurs membres impliqués dans le projet ;
- Identification des partenaires socio-économiques membres impliqués dans le projet ;

N.B : l'équipe doit comporter au maximum 6 membres rétribués. Si nécessaire, il est possible d'inclure d'autres membres associés non rétribués et qui pourront contribuer à la réussite du projet.

Moyens matériels : préciser les infrastructures et les équipements disponibles au niveau des établissements partenaires ou au niveau d'autres établissements dans le pays pour l'exécution du projet.

Moyens financiers :

Coût du projet : budget de fonctionnement de **5 000 000,00 DA** à répartir selon certaines rubriques de la nomenclature des dépenses FNR.

Ce budget sera réparti comme suit :

- 1^{re} année : 1^{re} tranche de 50% soit **2 500 000,00**
- 2^e année : 2^e tranche de 25% soit **1 250 000,00**
- 3^e année : 3^e tranche de 25% soit **1 250 000,00**

Rétribution des membres du projet : la rétribution concerne les chercheurs permanents algériens en Algérie et à l'étranger, les enseignants chercheurs hospitalo-universitaires en Algérie et à l'étranger, les enseignants chercheurs en Algérie et à l'étranger, les cadres des secteurs d'activités (bac +5 ou plus) (ingénieur, master, médecin...).

La rétribution annuelle sera versée ainsi :

- **25%** après 6 mois.
- **75%** après évaluation individuelle de membres.

Les engagements des établissements concernés par le projet :

- Attestation de domiciliation du projet selon le modèle type du cahier des charges (télécharger ici)
- Engagement du partenaire socio-économique selon le modèle type du cahier des charges (télécharger ici)

Une fois le projet sélectionné, il doit être adossé à une équipe propre de l'établissement de rattachement du projet par arrêté ministériel du ministre chargé de la Recherche scientifique. Les crédits seront donc alloués directement à l'équipe propre. C'est aux membres du projet de définir où l'équipe devra être domiciliée.

7. Contacts et informations :

Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique

Direction de la programmation de la recherche, de l'évaluation et de la prospective :

Kamila AIT-YAHIA GHIDOUCHE : 021.27.78.86

Sous-direction de la programmation de la recherche :

Aïssa MEFEDJEKH - 021.27.98.80

Email : pnr2021@dgrsdt.dz